Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 074-217400613-20260428-DEL392026-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, de la commune de Chapeiry, dûment convoqué en séance ordinaire, le vingt-et-un avril deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHARLES, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS ET REPRESENTES : 15

DELIBERATION RECEPTIONNEE EN PREFECTURE LE :

DELIBERATION PUBLIEE LE :

PRESENTS :
AGUETTAND-PIEMONTAIS Chantal
AGUETTAND-PIEMONTAIS Julien
BERTHET David
BETEND Claire
BIBOLLET Benoît
CHARLES François
DALEX Jeremy
GERMAIN Marie-Jeanne
GURCEL Virginia
HIERSO Georges
LAPERRIERE Véronique
PELISSIER Stéphane
REDOUX-DUMERMUTH Chantal
COURENQ-THOMAS Julie

ONT DONNE PROCURATION :
COSTER Mathieu à AGUETTAND-PIEMONTAIS Julien

SECRETAIRE DE SEANCE :
BIBOLLET Benoît

DÉLIBÉRATION N°39/2026 – CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DU DOMAINE DE LA COLLECTIVITÉ DE CHAPEIRY AU PROFIT DU SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE HAUTE-SAVOIE – SYANE – MODIFICATION

Vu la délibération n°48/2021 du 1er septembre 2021,

Monsieur le Maire rappelle que le SYANE a lancé la mise en œuvre d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) sur le département permettant le déploiement de la fibre optique.

La Commune de CHAPEIRY est propriétaire d'un terrain situé dans son domaine public, sur lequel le SYANE envisage d'implanter une armoire publique dans le cadre de ce déploiement.

Une convention établie entre le SYANE et la commune de Chapeiry à la suite de la délibération du 1er septembre 2021 a été établie en vue de prévoir l'implantation de cette armoire de rue.

Cependant, les travaux envisagés n'ont pas pu être réalisés dans les délais prévus, et suite à une modification des plans et de l'emplacement de l'armoire de rue, il y a lieu d'établir une nouvelle convention avec le SYANE.

La convention a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières du transfert de gestion du terrain relevant du domaine public de la Collectivité,

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 074-217400613-20260428-DEL392026-AR

auprès du SYANE, en vue de son affectation à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques dont le SYANE a la charge.

Monsieur le Maire présente le projet de convention et ses annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les modalités d'intervention du SYANE

- **APPROUVE** le projet de convention et ses annexes, qui viennent remplacer la convention de 2021

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération

La délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Benoît BIBOLLET

Le Maire
François CHARLES

MAIRIE DE CHAPELLY (Haute-Savoie)